



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

travailleurs de la mine

Question écrite n° 9108

Texte de la question

M. Philippe Kemel appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les revendications des syndicats de mineurs. Par lettre du 7 août 2012, elle a rappelé tout l'intérêt que le Gouvernement portait à ce dossier et l'ouverture d'une concertation dès le mois de septembre. Les acteurs de la corporation minière ont exprimé dans l'attente de l'ouverture de cette phase de dialogue deux engagements majeurs qu'ils souhaiteraient voir inscrire dans le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2013 : la pérennisation jusqu'au dernier vivant du régime spécial dans les mines et des prestations qui lui sont attachées et la garantie des statuts et des conventions aux personnels du régime spécial de sécurité sociale dans les mines, par leur prise en charge par l'ANGDM. Il demande quelles suites le Gouvernement entend donner à ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Kemel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9108

Rubrique : Mines et carrières

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6197

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)